



## **Le Collectif contre les violences policières et le CODELIB**

**CGT – FCPE - FSU – LDH – Solidaires – SEN- UNEF**

### **COMMUNIQUÉ UNITAIRE – Procès des 6/7 mars 2012 - Nantes**

**Faire justice !**

Les 6 et 7 mars 2012 va avoir lieu le procès du policier auteur du tir de flashball ayant entraîné la mutilation d'un lycéen, mineur au moment des faits, lors d'une manifestation pacifique contre la loi LRU (Liberté et Responsabilité des Universités) organisée à Nantes le 27 novembre 2007 devant le rectorat de Nantes. Sans la ténacité de la famille, sans le mouvement général de soutien face au mur d'obstacles érigé pour faire droit à la victime, ce procès n'aurait pas pu avoir lieu.

Les organisations de Loire-Atlantique signataires du présent communiqué attendent de ce procès qu'il permette d'expliquer comment un fonctionnaire de police, agissant au nom de la République, a pu en arriver à se servir d'une arme en « expérimentation » ayant la réputation de mutiler et causer de graves lésions, en particulier lors de tirs au visage. Les fonctionnaires de police sont soumis à des injonctions émanant le plus souvent des plus hautes autorités de l'Etat. Les pratiques sécuritaires basées sur des politiques du chiffre sont encouragées. Les tensions ainsi engendrées ouvrent la voie aux « bavures », aux violences, voire aux interpellations entraînant des décès comme récemment à Marseille et Clermont-Ferrand. Dernièrement encore des enfants de 8 et 9 ans ont été mutilés au visage à Corbeil-Essonnes et à Mayotte.

L'armement des policiers pose question. Ce procès doit contribuer à établir des faits formels, pour qu'au-delà des tireurs avec ou sans uniformes, avec ou sans cagoules, au-delà des usages excessifs de la force au service de la violence institutionnelle, on en finisse avec la militarisation de l'armement de la police. En Loire-Atlantique, plusieurs syndicalistes et manifestants ont eu à subir des pratiques de maintien de l'ordre disproportionnées lors des derniers mouvements sociaux. Les syndicats ont en constante préoccupation la sécurisation des manifestations et le respect du droit républicain à manifester.

En soutien à la victime, Pierre, à sa famille, nous appelons

**à un rassemblement unitaire à 14H le 7 mars devant le palais de justice de Nantes.**

**Nous tiendrons une conférence de presse commune le jeudi 1<sup>er</sup> mars à 11H dans les locaux de la FSU de Loire-Atlantique.**

Justice doit être faite, au-delà de la responsabilité individuelle du policier tireur, car c'est un système établi qui est à l'origine de la violence institutionnelle produite et reproduite dans une chaîne de commandements.